

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1571

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Adhésion de Lissieu à la Communauté urbaine de Lyon - Evaluation des charges transférées

service : Délégation générale aux ressources - Direction

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pilonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1571**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Adhésion de Lissieu à la Communauté urbaine de Lyon - Evaluation des charges transférées**

service : Délégation générale aux ressources - Direction

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-0513 du conseil de Communauté du 9 février 2009, le Conseil a accepté la poursuite du projet d'adhésion de Lissieu à la Communauté urbaine de Lyon et a demandé à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de procéder à l'ensemble des analyses et évaluations des charges correspondant aux compétences transférées, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du code général des impôts.

Le groupe de travail permanent de la commission a conduit ses travaux et a soumis ses propositions à la commission plénière qui a émis un avis favorable le 31 mai 2010.

Son rapport, annexé à la présente délibération, est soumis au vote concordant à majorité qualifiée des communes intéressées, prévu par l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales.

Il permet de déterminer les montants :

- des produits et des charges transférés,
- de l'attribution de compensation versée à la commune.

1° - Les produits transférés

Le total des produits transférés à la Communauté urbaine (taxe professionnelle + dotations de compensations) est évalué à 1 335 474 €.

2° - Les charges transférées

Les charges correspondant aux compétences transférées par la commune de Lissieu sont estimées à 511 422 €. Elles ne sont assorties d'aucun transfert de personnel.

3° - Attribution de compensation

Le montant total de l'attribution de compensation revenant à la commune de Lissieu est égal à 1 335 474 € - 511 422 €, soit une attribution globale de 824 052 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 31 mai 2010, comme ci-après annexé ;

Vu la délibération du 28 juin 2010 portant adhésion de la commune de Lissieu ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve, suivant le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 31 mai 2010, le montant des produits et charges transférés par la commune de Lissieu à la Communauté urbaine de Lyon et le calcul du montant de l'attribution de compensation qui sera versé par la Communauté urbaine à cette commune à compter de l'exercice 2011, soit 824 052 €.

2° - Charge monsieur le Président de notifier la présente délibération aux maires des 57 communes membres, aux fins d'adoption, par les conseils municipaux de ces communes, d'une délibération concordante.

3° - Autorise monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.